**Termes de Référence (TDR) pour le recrutement de Consultants Individuels – Accompagnateurs Spécialisés de Sensibilisation (AS) dans la réalisation des Mesures d’Accompagnement des bénéficiaires du Programme FSP du Fonds d’Intervention pour le Développement (FID)**

# Contexte

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a reçu un Don auprès de l’Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet Filets Sociaux de Sécurité (FSS) – 2ème Financement Additionnel (FA2) dont l'objectif de développement est d'appuyer le gouvernement à améliorer l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de filet de sécurité et à jeter les bases d'un système de protection sociale ; et se propose d’utiliser une partie des fonds de ce Crédit pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent contrat suivant : « Réalisation des Mesures d’Accompagnement des bénéficiaires du Programme Filets Sociaux Productif (FSP) mis en œuvre par le Fonds d’Intervention pour le Développement - Composante Argent Contre Travail Productif ».

Le projet FSS-FA2 finance un programme de Filets Sociaux Productif (FSP) ou Argent Contre Travail Productifs (ACTP) dont l'objectif principal est d'offrir des opportunités saisonnières régulières de revenus supplémentaires prévisibles sous forme d’argent contre travail aux ménages les plus pauvres dans les communautés sélectionnées. Ces revenus supplémentaires sont censés permettre aux ménages ciblés de lisser leur consommation et de les aider à développer des activités productives pour renforcer leur résilience aux chocs, généralisés ou idiosyncrasiques.

Les mesures d’accompagnement (MACC) se définissent en des actions d’appui qui visent le changement de comportement, l’amélioration des conditions de vie et l’autonomisation des ménages bénéficiaires du Programme FSP. Les MACC sont des valeurs ajoutées aux transferts reçus par les ménages pour leur permettre d’en obtenir plus de bénéfices.

Dans ce cadre, le FID souhaite faire appel à des consultants individuels prestataires de service d'accompagnement **en animation communautaire et en encadrement de ménages bénéficiaires en milieu rural,** qui assureront un accompagnement efficace et de façon soutenue. Les prestataires de service sont aussi appelés à effectuer des séances de renforcement de capacités des ménages bénéficiaires. Les prestataires sont recrutés par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale.

# Les MACC objets de la mission

Les MACC concernées par cette mission sont :

* Inclusion Economique : Productive et financière
* Développement et Bien être de la famille
* Sensibilisations diverses
* Le suivi et l’accompagnement des ménages dans les mesures de Sauvegarde Environnementale et Sociale (SES)

# Objectifs de la mission

Placés sous la responsabilité du RACTP et en étroite collaboration avec le SOMACC et les chargés de projets, les consultants individuels accompagnateurs spécialisés ont une mission s’articulant autour des objectifs principaux :

**Mission 1** : Assurer la mise en œuvre des activités de DPEI et la promotion/suivi/évaluation des activités de PFE, liées aux secteurs identifiés, auprès des bénéficiaires du programme FSP,

**Mission 2** : Assurer la mise en place des AVEC (formation et accompagnement),

**Mission 3 :** Assurer la mise en œuvre des actions de sensibilisation/éducation des thèmes « EF » et « PAS » auprès des bénéficiaires,

**Mission 4** : Appuyer le FID au suivi des activités de sensibilisation/éducation définies dans le programme FSP, prodiguées auprès des bénéficiaires par les agents partenaires ou prestataires du FID

**Mission 5** : Appuyer le FID dans le suivi et l’accompagnement des ménages dans le processus d’inclusion productive, c’est-à-dire : effectuer le suivi de l’adoption des acquis de la formation technique, renforcer l’opérationnalisation des comités de gestion et d’entretien (CGE) pour assurer la pérennisation des aménagements réalisés, accompagner les ménages pour la formalisation du CGE en structure pérenne de type association ou coopérative,

**Mission 6** : Assurer la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC.

**Mission 7 :** Appuyer le FID dans le suivi et l’accompagnement des ménages dans le processus d’alphabétisation.

# Les services demandés

Dans le cadre de cette mission, les services consistent à :

1. Assurer, en collaboration avec les AGEC, le dispatch des divers outils destinés aux bénéficiaires dans sa zone d’intervention ;
2. Mettre en œuvre les activités de (DPEI) y compris la promotion des PFE dans les Crèches Mobiles, les Espaces Productifs et les Espaces de Bien-Être du programme FSP ;
3. Assurer la formation, le coaching et le suivi des Relais communautaires (RC), Mères leaders (ML) et des membres du Comité de Protection Sociale (CPS) ;
4. Former et accompagner les bénéficiaires pour la mise en place des AVEC ;
5. Former les bénéficiaires en EF et PAS ;
6. Assurer la mobilisation des bénéficiaires (pour la réalisation du processus d’inclusion productive) et le suivi des adoptions des techniques de production, des changements de comportement (résultats des activités de sensibilisation et d’éducation sur des différentes thématiques préconisées par le Projet) des ménages bénéficiaires dans les districts d’intervention du Programme FSP ;
7. Assister au suivi-évaluation communautaire (SEC) de sa zone, une fois par intervention ;
8. Mettre en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC.
9. Appuyer les ménages dans le processus d’alphabétisation avec la collaboration des Relais Communautaires (RC)

# Les localités d’intervention du programme FSP

Le programme FSP intervient dans 7 districts, à savoir : Vatomandry, Antanifotsy, Isandra, Manandriana, Arivonimamo, Manakara, et Ankazoabo Sud.

# Les principales thématiques de l’Education Parentale, de l’Education des ménages et des Crèches Mobiles sont :

1. ***Les activités DPEI – stimulation et éveil des enfants âgés de 0 à 5 ans:* crèche mobile (CM), éducation parentale dans les Espaces Productifs (EP), les Espaces de Bien-Être (EBE) et la Visite à Domicile (VAD) :**
2. ***La promotion des PFE :*** dans les EP, les lieux de paiements (LP) des transferts des bénéficiaires et les EBE.
3. ***L’EF et la formation en « PAS » :*** pendant les EP, les paiements et les EBE pour tous les ménages bénéficiaires
4. ***L’activité de mise en place des AVEC :***

Tous les ménages bénéficiaires du programme sont éligibles à cette activité. Elle sera principalement conduite en dehors des travaux FSP.

1. ***Le processus d’inclusion productive :*** dans les Espaces Productifs, les lieux de paiements des transferts des bénéficiaires et même les Espaces de Bien-Etre pour tous les ménages bénéficiaires.

# Aspects de la modalité de mise en œuvre des MACC

Toutes les interventions d’un Consultant Individuel Accompagnateur Spécialisé auront lieu au sein des terroirs d’un District donné.

Des CPS ont été mis en place pour assurer le ciblage des bénéficiaires, le suivi de toutes les activités du programme FSP et le pont entre FID-partenaires-bénéficiaires.

Des RC seront mis en place afin d’assurer le suivi de proximité de toutes les activités d’accompagnements. Ils seront en étroite collaboration avec les AS. Ils seront chargés de :

* Assister les ML aux séances de sensibilisations EBE et y apporter des conseils
* Veiller à la mise en pratique des messages et actions clés relatifs aux activités d’accompagnement
* Proposer des solutions pour pallier aux difficultés ou obstacles qui freinent les pratiques des ménages et les remonter aux AS ou au FID
* Assister aux formations programmés par le FID
* Etablir un rapport d’activité suivant un canevas préétabli
* Contribuer aux sensibilisations des bénéficiaires lors du paiement
* Appuyer les bénéficiaires à la rédaction des plaintes
* Appui à l’alphabétisation des bénéficiaires du projet

Les mesures d’accompagnement destinées aux bénéficiaires du programme FSP sont déployées en 3 lieux :

1. Au niveau des chantiers :
* **Les Crèches Mobiles (CM)**.

**Les CM** consistent en des activités d’éveil, de suivi de santé, nutrition, hygiène et de protection des enfants pendant les 5 heures (matinée) de travaux FSP par des Mères Leaders formés qui sont des bénéficiaires du PFSP.

* **Les Espaces Productifs.** Les ménages bénéficiaires du PFSP reçoivent des séances de renforcement de capacités et de sensibilisation pendant les EP.

**Les EP**: C’est le lieu et temps de renforcement des capacités des bénéficiaires du PFSP. Un jour par semaine durant le cycle d’intervention

1. Pendant le paiement des bénéficiaires :
* **Les LP** : Les jours de paiement constituent également un autre cadre de réalisation des activités de sensibilisation/éducation, notamment les moments d’attente avant la séance de paiement.

Pendant un cycle d’intervention, le paiement des transferts aux bénéficiaires s’effectue en 3 temps et suivant des calendriers préétablis. Pour les zones couvertes par des réseaux téléphoniques, le paiement se fait par mobile money.

1. Au niveau des fokontany-centres des groupes de travail:
* **Les EBE :** Pendant les périodes de pause de 3 à 5 mois entre les cycles des travaux FSP, des activités d’éducation parentale en DPEI, d’éducation environnementale et d’alpahabétisation, de sensibilisation (VIH/SIDA, VBG, exploitation/violence des enfants, sécurité) seront conduites au niveau des EBE. Ces activités cibleront tous les bénéficiaires et les enfants éligibles âgés de 0 à 5 ans des ménages bénéficiaires.

**L’Education Parentale dans les EBE** consiste en des services directs aux enfants en présence des parents. Des sessions de démonstrations culinaires sur site, à pratiquer à domicile sont également prévues en collaboration avec les Agents Communautaires (AC).

* **Les Visites à Domicile (VAD) :** Des renforcements et sensibilisations sont également déployées pendant les VAD.

**Les VAD** renforcent la sensibilisation et le coaching parental des ménages bénéficiaires. Elles consistent aussi à constater de visu l’adoption des techniques enseignées en EP et en EBE par le ménage au sein de son terrain/foyer. Le cas échéant, le renforcement consiste à encourager le ménage à adopter les techniques.

1. Au niveau des fokontany de résidence des bénéficiaires intégrant une AVEC :
* **Les lieux de réunion des AVEC :** Les AVEC constituées se réunissent hebdomadairement dans un endroit convenu par ses membres pour effectuer leurs activités d’épargne et de crédit. La formation et accompagnement par l’AS se feront pendant ces réunions suivant un calendrier bien déterminé conformément à la méthodologie de mise en place d’AVEC.

# Les activités PFE

Par rapport aux activités de PFE, l’UNICEF apporte son appui technique qui consiste à renforcer les capacités des prestataires de services en charge d’appuyer les ménages bénéficiaires du programme FSP.

1. Localité de prestation*(à remplir par les DIR lors de la passation de marchés)*

| **Région** | **District** | **Nom Terroir** | **Nom groupe travail (GT)** | **Code/Identifiant GT** | **Nombre bénéficiaires** | **Nb ménages ayant enfants âgés de 0 à 5 ans** | **Lieu paiement** | **Nb AVEC à créer** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |

# Activités de la prestation

Les principales activités confiées au Consultant Individuel AS, dans le cadre de la mission sont les suivantes :

1. **Mission 1.** Le programme DPEI/FSP se compose de 5 activités.

**Les CI AS seront formées par le FID et/ou ses partenaires sur le DPEI et les PFE et utiliseront les manuels octroyés par le FID ainsi que les outils, matériels et supports appropriés et validés par le FID**.

**Activité1** : Mise en place, accompagnement et suivi des CM

**Activité2** : Education parentale dans les Espaces Productifs

**Activité3** : Education parentale dans les EBE

**Activité4** : Accompagnement des ML sur les VAD

**Activité5** : Promotion PFE : identification des thèmes prioritaires, formation, accompagnement et suivi

**Activité6 :** Accompagnement et encadrement des relais communautaires pour le suivi de proximité des activités d’accompagnement

1. **Mission 2.** Les MACC « formation des bénéficiaires pour la mise en place d’AVEC » sont un processus dans un cycle de 36 à 52 semaines comprenant les phases et activités ci-après.

**Les CI AS seront formées par le FID sur la méthodologie AVEC et utiliseront le guide d’animation octroyé par le FID ainsi que les outils, matériels et supports appropriés et validés par le FID**.

**Activité6** : Formation pour la mise en place d’AVEC et accompagnement tout au long du processus

La mise en place des AVEC et leur supervision nécessite aux AS des descentes sur le terrain, au minimum de 18 HJ par AVEC pendant le premier cycle de fonctionnement.

1. **Mission 3.** L’éducation financière et la formation en Plan d’Affaire Simplifié des bénéficiaires du programme FSP sera délivrée aux bénéficiaires conformément aux indications décrites ci-dessous.

**Les CI AS seront formées par le FID sur la thématique et utiliseront les supports fournis par le FID**.

**Activité7** : Formation sur EF et PAS, avec accompagnement et suivi

1. **Mission 4 .** Le suivi des activités de sensibilisation et changement des comportements concernant les différentes thématiques de formation/conscientisation

**Activité8** : Suivi des changements de comportement

1. **Mission 5 .** Le suivi des activités liées au processus d’inclusion productive

**Activité9 :** Suivi des activités d’inclusion productive

1. **Mission 6** : L’assurance de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC

**Activité10** : Elaboration/révision des contrats fonciers des EBE

**Activité11** : Mise en place des dispositifs de lavage des mains, latrines et fosses à ordures conformément au manuel de procédures environnementales et sociales

**Activité 12** : Accompagnement des bénéficiaires en termes de tenure foncière et couverture maladie

1. **Mission 7 : Appui à l’alphabétisation des ménages bénéficiaires**

**Activité 13 :** Appui et suivi des activités d’alphabétisation, octroyés aux ménages bénéficiaires

1. **Formation des RC, ML et CPS :**

L’AS formera les RC, ML et CPS des GT à sa charge. Les formations seront dispensées au niveau des communes.

L’AS assurera l’organisation et la réalisation des formations, à savoir : préparation de la formation (établissement de curricula et plan de session), préparation logistique, achat des fournitures, duplication de manuels, convocation des RC, CPS et ML, conduite de la formation.

Les RC, ML et les CPS recevront des indemnités de formation et de déplacement, suivant directives du FID.

Le coût afférent à la logistique de formation telle que pause-café, déjeuner, eau minérale et fournitures de formation sera supporté par le Projet.

Les RC, ML et les membres des CPS recevront une première séance de formation de 2 à 4 jours, une fois les RC et ML mises en place et avant le démarrage des premières activités MACC. D’autres sessions de formation ou de recyclage seront dispensées suivant les directives du FID.

1. **Supervision ou suivi des RC et ML :**

Pendant les interventions FSP,

* + L’AS doit assurer le suivi des ML :
		- durant les EP contenant de l’animation pour le DPEI
		- dans les CM, au moins UNE fois toutes les 2 semaines jusqu’à la fin des travaux FSP qui durent 8 semaines
		- aux LP pendant le premier et troisième paiement des bénéficiaires
	+ L’AS doit aussi consolider les rapports des ML
	+ Les RC et membres du CPS doivent également suivre les activités des ML, sous contrôle de l’AS.

Pendant la période de pause des interventions FSP,

* + L’AS doit assurer une supervision rapprochée des ML. Pour ce faire, il suivra les activités de chaque ML à sa charge à une fréquence de 2 fois par mois. Chaque ML sera observée en pleine action, une fois par mois pendant son intervention en VAD et une fois par mois pendant son intervention en EBE. L’AS aura à superviser au maximum 2 EBE en un jour.
	+ Les RC et membres du CPS doivent également suivre les activités des ML, sous contrôle de l’AS.

Pendant les suivis, l’AS apportera des appuis-conseils et des recommandations pour améliorer la prestation de chaque RC et ML.

Le canevas des outils de suivi des activités utilisé par les RC et ML sera fourni aux AS par le FID ainsi que les outils de suivi/supervision destinés à l’usage des AS.

1. **Collecte et saisie d’informations et de données :**

Des fiches de supervision seront établies à chaque mission de supervision constatant les réalisations, évaluant la qualité des prestations et apportant des recommandations.

Les données nécessaires seront également collectées, à cet effet. Les informations seront ensuite saisies et enregistrées dans les Bases de Données correspondantes ou dans le MIS.

Ultérieurement, la collecte des informations se fera sur support numérique (smartphone) au moyen d’une application développée par le FID.

1. **Actions de Communication :**

L’AS assurera la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de sa mission, dont les supports seront fournis par le FID.

L’AS utilisera principalement les mass media, le ciné mobile et la communication inter personnelle comme outils de communication en fonction des messages et cibles, pour toutes les activités de sensibilisation et mobilisation.

1. **Coordination locale avec les différents secteurs concernés par le DPE :**

L’AS assurera l’identification des intervenants en « Développement de la Petite Enfance » des différents secteurs (santé, nutrition, stimulation précoce) au niveau local et de leurs activités. L’AS entrera en contact avec ces acteurs pour déterminer de concert, sous les directives du FID, la mise en synergie. L’AS soumettra des propositions de synergie ou de complémentarité des actions par rapport aux réalités et les mettra en œuvre après validation du FID.

1. Etapes de mise en œuvre des activités DPEI, PFE, EF et PAS, AVEC (cf Annexe 1)

# Conditions de travail

* Le FID mettra à la disposition des consultants individuels AS les supports, le guide, les kits et les matériels de formation et d’accompagnement des bénéficiaires nécessaires pour chaque activité ou thème. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet, …)
* Les consultants distribueront ces supports aux RC et ML présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l’objet de décharge signé par les RC et ML.
* Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
1. Cadre des responsabilités**:**

**Le FID :**

* Etablit la répartition des groupes de ML et RC à former et à encadrer par AS
* Fournit en temps opportun le guide, outils, supports, kits et matériels nécessaires aux formations et d’accompagnement des bénéficiaires
* Paye les rémunérations des CI AS suivant les dispositions contractuelles en vigueur
* Sensibilise les communautés sur la signification et la nécessité des activités d’accompagnement
* Met à disposition de l’AS les « fonds confiés » nécessaires à la mise en œuvre des activités MACC

**Les Consultants individuels accompagnateurs spécialisés :**

* Participent aux séances de formation organisées par le FID/ses partenaires, nécessaires à la mise en œuvre des activités. Les frais de déplacement, hébergement et restauration non pris en charge par le Projet sont à la charge du Consultant Individuel AS.
* Communiquent aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d’une émission-radio et des affiches)
* Mobilisent les participants aux formations / ateliers locaux
* Respectent les calendriers de formation des RC, ML et CPS convenus et communiqués aux communautés
* Suivent les manuels mis à disposition et respectent le plan de session de formation des RC et ML
* Procèdent aux formations des RC, ML et membres des CPS
* Procèdent aux accompagnements des EBE
* Respectent rigoureusement la méthodologie, le processus et le calendrier de mise en place des AVEC conformément au guide d’animation
* Respectent toutes les clauses des Termes de Référence établis
* Respectent les calendriers de livraison des livrables
* Effectuent des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement des activités
* Prennent des photos des activités, en particulier des cas évidents de changement de comportement
* Ouvrent un compte bancaire spécifique au contrat : l’AS doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir les fonds destinés à la mise en œuvre des activités,

# Qualifications minimales requises :

Forte expérience :

* + En formation/facilitation/animation des adultes en monde rural et en mobilisation sociale
	+ En matière de communication pour le changement de comportement concernant les thèmes développés dans le cadre de la mission ; ainsi que d’accompagnement de ménages ruraux bénéficiaires de programme de protection sociale ou de programme de développement.
	+ Dans les actions de changement de comportement auprès des ménages axées vers le développement humain, plus particulièrement le développement des enfants incluant la petite enfance et la promotion des PFE.
	+ En éducation financière

Autres qualifications :

* + Bacc + 3 en Sciences Sociales (option « éducateur spécialisé » recommandée) ou équivalent
	+ Parfaite maitrise de la langue malagasy (la maitrise du dialecte local serait un atout)
	+ Posséder une bonne capacité rédactionnelle
	+ Sens de créativité
	+ Avoir une grande capacité de communication et la capacité de travailler en équipe
	+ N’ayant aucun engagement, disponibilité continue du début jusqu’à la fin de la mission
	+ En parfaite santé, apte à faire des déplacements à pied et dans des zones reculées
	+ Bonnes connaissances en informatique (tableur et internet)

# XVIII- Indicateurs approximatifs

| **District** | **Nb GT** | **Nb ML** | **Nb membre CPS** | **Nb ménages bénéficiaires FSP** | **Nb ménages ayant enfants de 0 à 5 ans révolus** | **Nb enfants âgés de 0 à 5 ans révolus (\*)** | **Nb ménages à enquêter pour baseline PFE** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Vatomandry | 44 | **A déterminer ultérieurement** | 88 | 6098 | **A déterminer ultérieurement** |
| Isandra | 47 | 94 | 6140 |
| Manakara | 53 | 106 | 8817 |
| Antanifotsy | 66 | 132 | 7289 |
| Ankazoabo | 28 | 56 | 3213 |
| Manandriana | 21 | 40 | 1500 |
| Arivonimamo | 21 | 40 | 2000 |
| **TOTAL** | **280** | **556** | **36000** |

**(\*) :** Les femmes enceintes doivent également être comptabilisées comme cibles à atteindre

1. Durée des prestations**:**

La prestation de l’AS durera 1 an renouvelable après évaluation des prestations de l’AS. Le contrat prendra effet dès le lancement du Projet de financement FA2 du FID.

# Fonds confiés à l’AS

Les coûts suivants pourront être confiés à l’AS dont leur utilisation suivra les directives stipulées dans le contrat des budgets suivants pour:

* L’acquisition des apports nutritifs et d’ustensiles nécessaires préconisés par le FID
* Le paiement des indemnités des RC, ML, CPS et des agents de santé pour les interventions dans les EBE
* La réalisation des formations des RC, ML et CPS
* L’achat et transport des matériels et équipements des installations et de conduite des CM
* L’acquisition des matériels et équipements des installations et de conduite des EBE
* L’élaboration/la révision des contrats fonciers, l’installation des latrines/ fosses à ordures et dispositifs de lavage des mains au niveau des EBE

# Paiement des indemnités des RC, ML et CPS

L’AS assurera le paiement des indemnités des RC, ML et CPS suivant les directives du FID

Les RC, ML et CPS recevront des indemnités :

* + - de formation et de déplacement pendant les sessions de formation
		- à titre de motivation pour leurs prestations

# Livrables

L'AS s’engage à livrer au FID, **en version physique et électronique** :

1. **Un Rapport de démarrage.** Le rapport doit être livré au FID au plus tard 5 Jours calendaires après la prise en main
2. **Des rapports de formation des ML et CPS**. Le rapport doit être livré au FID par l’AS, **au plus tard 5j calendaires après chaque session de formation,**
3. **Des rapports d’accompagnement N°1, …., N°n** *(à préciser : couvrant la période de ……. au ……)* seront **établis mensuellement**. Ce rapport doit être livré au FID, chaque fois, au plus tard **5 jours calendaires après** le délai d’un mois et contenant : la récapitulation, les éléments et pièces justificatives de l'utilisation des fonds confiés à l’AS, les informations sur les intervenants en DPE ainsi que les propositions de synergie ou de complémentarité, les informations sur les AVEC, les informations sur les adoptions, les indicateurs nécessaires, des photos sur les différentes étapes-clés de la prestation, le déroulement des différentes séances d’animation, les évaluations des ML et les recommandations émises, les faits saillants, les recommandations exécutées, les coaching effectués, les livrables et synthèses des rapports des ML, les rapports de suivi des CPS, les problèmes et solutions adoptées. Cette liste n’est pas exhaustive.
4. **Un Rapport final** livré au FID à la fin de la durée de prestation **(1 an renouvelable)**

**ANNEXE 1 – LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES**

| **Activités** | **Durée approximative (j)** | **OBSERVATIONS** |
| --- | --- | --- |
| **ETAPE : PREPARATION** |
| Prise en main de l’AS | 2 |  |
| Formation de l’AS en DPEI-Stimulation, éveil | 4 |  |
| Formation de l’AS en Inclusion financière : EF et PAS | 2 |  |
| Formation de l’AS en Inclusion productive : suivi adoption technique, appui CGE, renforcement de capacité en Maîtrise du marché | 3 |  |
| Formation de l’AS en PFE : conduite d’atelier de dévelopement de stratégie | 4 |  |
| Formation de l’AS en PFE : collecte de données | 3 |  |
| Formation de l’AS en PFE : CIP et dialogue communautaire | 4 |  |
| Formation de l’AS en méthodologie AVEC | 5 |  |
| **ETAPE : MISE EN ŒUVRE**  |
| Mise en place des RC et ML | 0.5 | Par GT |
| Identification des intervenants (différents secteurs) en DPE au niveau local et de leurs activités.Coordination / mise en synergie des actions de DPEI du FID par rapport aux réalités | 0.5 | Par fokontany concernéSuivant directives du FID |
| Formation des RC, ML et CPS en DPEI-Stimulation, éveil | 8 | 2 à 4 jours et au moins 2 fois  |
| Formation des RC, ML et CPS en PFE : CIP et dialogue communautaire | 4 |  |
| Formation des RC, ML et CPS en Inclusion productive et financière  | 5 |  |
| Mise en œuvre des activités DPEI,PFE, Inclusion productive et financière dans CM, EP et LP y compris suivi RC et ML | 20 | Par intervention ACTP |
| Mise en œuvre des activités DPEI,PFE, Inclusion productive et financière dans EBE et VAD y compris suivi RC et ML (durant la pause inter cycle ACTP) | 126 | Par AS pendant le premier mois Par AS par mois pour les autres mois |
| Mise en œuvre PFE : * Enquêtes
* Analyse des résultats
* Atelier de développement de stratégie et de plan d’action
 | 571 |  Rythme de l’enquête : 25 ménages par jour |
| Formation et accompagnement des AVEC | 18 | HJ |
| Reporting (toutes prestations, tous sites) | 2 | Par rapport |

La mise en place des AVEC suit le chronogramme suivant :

**Calendrier de formation et de supervision d’une AVEC**



**Note : Les cercles rouges indiquent la présence du Superviseur à la première réunion d’épargne ; les deux changements de phase ; et la répartition du capital.**

**Note : L’AS peut augmenter la fréquence des visites dans la phase intensive, et peut également prolonger cette phase si nécessaire, afin que l’Association puisse gérer en toute confiance une réunion d’épargne sans aide. La fréquence des visites dans la phase de développement ne doit pas être augmentée, car les visites sont prévues pour les réunions de prêts seulement.**